

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL****Du 28 MAI 2019 – 19h30**

**Présents** : M. Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, LOBJOIS Corine, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, EMPSON Valérie, BARBARIN Jérôme, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence, BERTHIER Yannick, THAUVIN Isabelle

**Absents** : MM. MAZERON Laurent (procuration à Mme FERREIRA), ROSSIGNOL Alexis (procuration à M. BARBARIN), BRUNET David (procuration à Mme THAUVIN), DE JESUS José

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Travaux
- Assainissement
- Affaires foncières
- Personnel
- Associations
- Syndicats (Semerap et Sioule et Morge)
- Communication
- Intercommunalité
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Public : 3 personnes.

M. Pascal Estier demande de mettre à l'ordre du jour la question de l'implantation de l'usine CHIMIREC dans la zone artisanale de Queuille gérée par la Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge. M. le Maire propose que son intervention se fasse en fin du Conseil.

Le compte-rendu du 30 avril 2019, lu par Mme Isabelle Mège, Adjointe a été adopté avec :

- 14 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

**TRAVAUX** :

**Tournobert** : La consultation des entreprises est terminée. L'ouverture et l'analyse des offres va se dérouler en juin. Dans le cadre de la consultation, il a été demandé aux entreprises de prévoir un entretien de la traverse si les travaux commencent en septembre.

**Ecole maternelle** : La Préfecture a accepté le maintien des subventions tenant compte des modifications prévues. Les entreprises ont été retenues afin de réaliser les travaux en juillet : TIXIER 22 412 € HT pour le remplacement des menuiseries extérieures, COUTO 6 125 € HT pour la peinture, TOURNOBOIS 42 815 € HT pour la réfection de la toiture, DURANQUET 10 454 € HT pour le remplacement des luminaires, Barrières de sécurité pour 5 025 € HT, VIDELIO 3 893 € HT pour les tableaux numériques, pour un total de 90 724.95 € HT.

Le Conseil municipal donne son accord avec :

- 14 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

Travaux d'accessibilité des bâtiments : Une réunion est prévue avec l'architecte M. Cristina pour les travaux au Camping et à l'Eglise de Comps. Une demande de subvention a été déposée, un accord serait donné pour 30% de la dépense. Il va être nécessaire de traiter la mise en accessibilité du camping en 2 phases car le coût sera élevé.

### **ASSAINISSEMENT :**

Station d'épuration de Tournobert : Après une demande de modification de Somival afin de créer un petit bassin de décantation dans la lagune existante en cas de forte pluies le permis de construire va être déposé pour l'instruction.

Village de Comps : Afin de viabiliser plusieurs terrains, l'extension des réseaux d'assainissement et d'électricité sont nécessaires. Le Conseil municipal donne son accord pour le devis présenté par l'entreprise BOURDUGE TP, d'un montant total de 11 861.00 € HT pour le raccordement à l'assainissement et pour le versement d'une participation de la commune de 500.00 € pour la réalisation des travaux d'alimentation électrique.

avec :

- 14 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote

Assainissement non collectif : La SEMERAP a évalué le coût des travaux pour un assainissement collectif au village de Fontelun. Le montant s'élèverait à 350 000 € HT, sans possibilité de pouvoir prétendre à des subventions par rapport à un linéaire important pour peu de maisons. Après recensement par les services de la Semerap, 18 habitations seraient concernées par un assainissement autonome. L'assainissement autonome coûte de 6000€ à 8000€ par foyer et des subventions du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau existent. Des contrôles sont réalisés régulièrement sur les habitations existantes. Une réunion d'information a eu lieu le 14 mai dernier avec les habitants de Fontelun et des secteurs concernés afin d'étudier le cas de chacun.

### **AFFAIRES FONCIERES :**

DIA : le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain avec

- 14 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote,

sur les parcelles cadastrées :

- AV 396 d'une superficie totale de 667 m<sup>2</sup> avec habitation vendue par M. Bonjean Jean-Claude au profit de M. Grégory Bonjean au prix de 70 000 €,
- AV 555-569 d'une superficie de 89 m<sup>2</sup> avec habitation vendue par Mme Pauby Ludivine au profit de M. Faurie Pierre au prix de 58 000 €.

Echange de voirie Département/Commune : Le Maire expose au Conseil municipal qu'afin de faciliter l'entretien et l'exploitation des voiries qui ont un coût très important pour la collectivité dû aux nombreux véhicules et poids lourds circulant aux abords de la zone d'activité, il est envisagé d'échanger les voiries suivantes appartenant au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme : Rue du Coudy, Rue des Villas, une partie de l'Avenue de la Gare appartenant à la Commune. En contre-partie, le Département prendrait à sa charge les voies Communales : Chemin ferré, Route de l'Industrie et Rue de la Plaine des Champs. Le Conseil municipal donne son accord avec :

- 14 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

Logements Croix-Mallet : Le Collectif Pauvreté Précarité serait intéressé par ces bâtiments pour la création de 20 petits logements de type 1. L'Ophis a été sollicité pour la maîtrise d'œuvre. Selon l'engagement de l'Ophis, l'Association pourrait mener à bien le projet seule. Les bâtiments de la Croix-Mallet sont la propriété des Acieries Aubert et Duval qui a donné un accord de principe. Sur cette éventuelle opération, la commune n'a pas la maîtrise car il s'agit d'un propriétaire privé.

Les logements actuellement habités pourraient faire l'objet d'une rénovation sous couvert d'une étude et d'un accord avec Ophis.

**PERSONNEL :**

Création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe aux services techniques à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 suite à avancement de grade. Le Conseil municipal donne son accord avec :

- 14 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

**ASSOCIATIONS :**

**Subventions :** Le Conseil Municipal décide avec :

- 13 voix pour,
  - 5 abstentions, M. Barbarin Jérôme ;
- Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, d'attribuer les subventions suivantes au Comité des Fêtes de Comps : Fête du 06 juillet 3 000 €, Trail du 27 octobre 800 €.

Le budget de la Société de Chasse de Comps sera demandé pour une éventuelle attribution au prochain conseil.

**SYNDICATS :**

**SEMERAP :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la SEMERAP a établi l'Avenant n° 3 à la délégation du service public d'assainissement. Cet avenant fait suite à un contrôle fiscal dont a fait l'objet la SEMERAP en 2018 portant sur les années 2015 et 2016. Pour tenir compte des observations de l'administration fiscale et se mettre en conformité avec la législation, un avenant est soumis à l'approbation du Conseil municipal. En 2019 et 2020, la Commune a le projet de construire une nouvelle station d'épuration à la place de la lagune existante de Tournobert, ce qui permettra la suppression et la destruction de la première station du Bourg datant des années 1960 avec un regroupement des effluents sur cette station. Il est également envisagé de supprimer la station du Camping dans un avenir proche qui pourrait aller se déverser par un poste de relèvement à la station en direction du Pont-du-Bouchet. Il n'est donc pas opportun d'envisager les opérations de renouvellement d'équipements de ces stations en 2019 et 2020. Le Conseil Municipal, approuve l'avenant n° 3 au contrat de délégation du service d'assainissement établi par la SEMERAP en indiquant que cet avenant concernera 6 des 9 stations d'épuration avec :

- 14 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

**SIOULE ET MORGE :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la délibération du Syndicat Sioule et Morge en date du 27 avril 2019, par laquelle le Syndicat a décidé de prendre à titre optionnel la compétence Assainissement Collectif, Eaux Pluviales, à titre de compétence facultative l'entretien et le contrôle des poteaux d'incendie, ainsi que le maintien de l'Assainissement non collectif à titre de compétence optionnelle. Le Conseil municipal donne son accord pour modifier les statuts du Syndicat Sioule et Morge conformément à la délibération du Syndicat Sioule et Morge du 27 avril 2019 avec :

- 14 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

**COMMUNICATION :**

**Panneau d'informations :** Le Conseil Municipal donne son accord avec :

- 14 voix pour,
  - 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote,
- pour l'acquisition à la Société SIGNAUX GIROD d'un panneau d'informations comprenant un Journal électronique double faces sur mât, accessoires et forfait pose du mobilier au tarif de 13 390 € HT, soit 16 068 € TTC.

**INTERCOMMUNALITE :**

Terrain EHPAD : Un protocole transactionnel devrait être signé entre le vendeur, l'agriculteur et la Mairie pour une partie par l'attribution d'une indemnité à l'agriculteur par les vendeurs et la mairie et une partie par une mise à disposition de terrains.

Le permis de construire a été déposé. Des sondages de sol seront réalisés en juin.

Restauration collective : Un règlement pour la cantine scolaire est en cours d'élaboration par la Communauté de communes avec une nouvelle tarification lissée sur plusieurs années.

Centre de Loisirs : Une nouvelle tarification a été mise en place avec des avantages donnés aux premières tranches d'imposition des foyers.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Fête des Ancizes : De nombreuses animations sont prévues par le Comité des Fêtes des Ancizes et l'Association des Conscrits.

Journée communautaire : Elle est organisée par la Communauté de communes le dimanche 12 mai.

Remise des médailles au personnel : La réception sera organisée le 14 juin à la salle du stade en même temps que le départ en retraite d'un agent.

Manifestations du Jumelage : Elles auront lieu en août sur les communes des Ancizes et St Georges de Mons.

Route départementale : Le Conseil Départemental a réalisé le revêtement de la chaussée entre le Stade et le rond-point du Collège.

M. le Maire donne la parole à M. Estier. Celui-ci fait lecture d'une « lettre ouverte » aux habitants de Queuille, Manzat, Saint-Georges de Mons, Les Ancizes-comps, Chapdes-Beaufort... et plus loin, « Usine Chimirec à Queuille » jointe en annexe.

Une discussion s'instaure concernant l'implantation de l'usine CHIMIREC sur la zone industrielle de Queuille.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

\*\*\*\*\*

La parole est donnée au public qui souhaite également s'exprimer et échanger sur le projet CHIMIREC.

## ANNEXE

### LETTRE OUVERTE

aux habitants

de Queuille, Manzat, Saint-Georges de Mons, Les Ancizes-Comps, Chapdes-Beaufort...  
et plus loin.

### USINE CHIMIREC A QUEUILLE

La procédure d'autorisation de l'installation d'une usine de collecte, tri, regroupement et pré-traitement de déchets dangereux sur la zone de Queuille est en cours.

Contrairement à ce qui se pratique habituellement pour le moindre projet, la communication est volontairement confinée et l'information de la population inexistante.

Celle-ci est en droit de se poser de vraies questions :

**Qui s'est renseigné et a porté à connaissance les pratiques passées du groupe CHIMIREC, les différents contentieux en cours devant la justice, dont les incendies touchent trop régulièrement les unités de traitement, Mende en 2009, Grez-en-Bouère en 2017, inquiétant au plus haut niveau les autorités par les pollutions induites ?**

**Qui s'est inquiété des éventuels projets d'extension sur le site dont la nature et l'importance ne sont pas clairement exposées ?**

**Qui a fait la balance entre une installation industrielle réputée dangereuse et :**

- la préservation de la tête de bassin versant, dont le réseau hydrographique est capital pour l'alimentation en eau de la Sioule et dont la haute valeur environnementale est reconnue dans ses différents classements ?

- la prétention touristique des Combrailles et les efforts consentis par les collectivités et les professionnels, dont un des symboles, le méandre de Queuille, sera bientôt soumis à une attractivité douteuse ?

- la sécurité routière locale, quand les poids lourds chargés des déchets dangereux traverseront quotidiennement les bourgs de Manzat, Les Ancizes-Comps, Saint Georges de Mons et Chapdes-Beaufort ?

**Qui ferme les yeux, baisse les bras, cautionne ou intrigue même, pour vendre, voire brader le territoire aux mercenaires du risque, comme cela est déjà le cas avec la mise en remblais des mâchefers de l'incinérateur sur un terrain de la zone :**

- l'Etat et ses services ?

- les parlementaires, les élus communautaires, les élus locaux ?

- les élus du VALTOM dont le Président est cadre administratif influent à la Communauté de Communes ?

**A l'heure où le territoire et ses hommes pansent les plaies d'un passé industriel peu précautionneux, décharges, terrils miniers, contamination de l'eau et de l'air, maladies professionnelles, ce projet est-il d'une utilité urgente ?**

**Et vous, êtes-vous disposés à recevoir tous les déchets dangereux du centre de la France près de chez vous ?**

## Un appel à la clairvoyance

Un premier acte manqué des élus de la Communauté de Communes, en 2004, a été de faire une zone d'activités à Queuille, sans l'assurance d'une quelconque installation industrielle, au mépris des lois sur l'eau et l'environnement, financée par l'argent public des subventions et des contributions locales.

Par contrainte et au rappel de la loi, la Communauté a dû compenser, à ses frais, la destruction des zones humides sur un autre secteur du bassin versant de la Sioule.

Aujourd'hui, cette zone, vide, affiche le tableau de terrains en friche, dont le sous-sol ne garantit pas les meilleures conditions de fondations et d'écoulement des eaux, bordés d'une voirie disproportionnée et sans issue, réalisée jusqu'à la moindre bordure de trottoir inutile.

La population locale a oublié certainement, par inattention à la chose publique ou par pitié démocratique passagère et a pardonné cet écart aux élus.

**Les mêmes envisagent actuellement l'installation sur cette zone d'une usine de collecte et pré-traitement de produits dangereux pour le compte du groupe CHIMIREC, sans avoir organisé une information préalable correcte sur le territoire, ni la moindre concertation avec la population et sans avoir observé quelques principes élémentaires de précaution !**

Considérer que cette population, malgré la procédure d'enquête publique en cours, obligatoire mais discrète, est et sera toujours en acceptation naïve de décisions obstinées d'élus, par-dessus son consentement, pour des projets à tout prix qui pourraient s'avérer dangereux pour l'environnement, voire pour sa santé,

Considérer que le territoire, la vallée de la Sioule, l'approche du site touristique du méandre de Queuille, l'image verte et valorisée des Combrailles par ses sites naturels ne méritent pas mieux que la réception de tous les déchets dangereux d'au moins 3 départements du centre de la France,

Se cacher derrière la procédure règlementaire d'autorisation, en parfaite connaissance de l'absence de retour positif en termes de recettes pour la collectivité et même en termes d'emploi local,

**C'est faire peu de cas des habitants, des hommes et des femmes des communes alentours qui en sont la première richesse, lesquels s'ils peuvent vivre avec une présence industrielle historique en place, ne sont certainement pas prêts à pardonner, pour eux-mêmes et les générations futures, une seconde fois, une erreur de jugement grave des élus.**

Les protestations des habitants du secteur sont déjà nombreuses et plusieurs appels à pétition contre ce projet, à l'initiative de citoyens inquiets et d'associations environnementales sont en cours.

Ce texte a été déposé par nos soins lors de l'enquête publique.

Les élus de la liste d'opposition au Conseil Municipal des Ancizes-Comps  
**Jacqueline LONCHAMBON, Pascal ESTIER, Laurence ALVES, Yannick BERTHIER**

.....